



Assurons
un monde
plus ouvert

Offre Bonus 2026/2027

Code OCT 2026

LUCYA CNP PER

Bénéficiez d'une bonification de votre épargne

Offre commerciale bonus 2026/2027

Sous conditions

CNP Retraite, spécialiste de l'épargne retraite et filiale de CNP Assurances donne accès à une offre de bonification sur versement sur le Plan d'Epargne Retraite Lucya CNP PER



L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse, dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'adhérent supporte seul le risque de perte en capital

REVALORISATION EXCEPTIONNELLE (Bonus sur versement)

Profitez d'une revalorisation exceptionnelle **pour tout versement initial ou versement libre supérieur à 5 000 € entre le 1er octobre et le 31 décembre 2026**¹, sous réserve d'un **taux d'unités de compte minimum de 50 %** sur le versement et du maintien de ce taux durant la période^{2,3}.



Offre limitée

L'enveloppe étant limitée, elle peut être clôturée à tout moment.
Avant tout versement, nous vous invitons à vérifier sa validité auprès de votre conseiller

Grâce à cette revalorisation exceptionnelle, vous cherchez à booster le rendement de la part des versements investie sur le support en euros.

Cette offre vous permet de bénéficier d'une majoration de la participation aux bénéfices⁵ versée les 31/12/2026 et 31/12/2027⁴ sur la part du versement éligible, en fonction du taux d'unités de compte de votre versement.

REVALORISATION EXCEPTIONNELLE 2026 et 2027
Pour les versements réalisés entre le 01/10/2026 et le 31/12/2026¹

Taux d'unités de compte constaté lors du versement	Revalorisation exceptionnelle nette de frais sur la part du versement investie sur le support en euros
Taux d'UC ≥ 50 %	+ 2% ⁶

Conditions d'application de la revalorisation exceptionnelle :

- Jusqu'à 50 M€ d'encours maximum, tous supports confondus, après prise en compte du versement.
- Le versement n'est pas éligible à l'offre si l'adhérent a effectué en 2026, un rachat exceptionnel sur tout Plan d'Épargne Retraite assuré par CNP Retraite.
- Les **versements réguliers** ne peuvent être mis en place avec l'offre bonus.
- Les options **d'arbitrages automatiques** ne peuvent pas être mises en place sur les versements bénéficiant de l'offre bonus : investissement progressif, sécurisation des plus-values, stop loss relatif, stop loss absolu, répartition constante.
- Le support en euros de la **Gestion Horizon** n'est pas éligible à l'offre de bonus sur versement. L'offre de bonus sur versement s'applique à la part investie sur le support en euros de la Gestion Libre.

¹ Date de réception du dossier complet par l'assureur.

² Le maintien du taux d'unités de compte s'apprécie hors effet des fluctuations de marché et du prélèvement des frais de gestion.

³ Les versements par transfert de contrat assurés par CNP Retraite vers le contrat Lucya CNP PER sont exclus de la campagne

⁴ La revalorisation exceptionnelle s'appliquera au prorata de la durée d'investissement sur la part du versement éligible affectée au support en euros, sous réserve d'être toujours investie au 31/12/2026 puis au 31/12/2027.

⁵ Participation aux bénéfices nette de frais sur encours et avant prélèvements sociaux.

⁶ Revalorisation exceptionnelle nette de frais sur encours et avant prélèvements sociaux.

J'opte pour l'offre : ☐

Signature de l'adhérent

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

